

DEPARTEMENT
DU NORD

COMMUNAUTE
DE
COMMUNES



Envoyé en préfecture le 30/09/2019

Reçu en préfecture le 30/09/2019

Affiché le

30 SEP. 2019

SLD

ID : 059-245900758-20190930-2019_09_24_16-DE

**Extrait du Procès-verbal des
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

du 24 septembre 2019 à 19h00

Le 24 septembre 2019, à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la *Communauté de Communes Flandre Lys*, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes Flandre Lys sous la Présidence de Monsieur Bruno Ficheux, à la suite de la convocation qui lui a été faite, cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée au siège de la CCFL, conformément à la loi.

Etaient présent(e)s : M Bruno Ficheux, Mme Pascale Algoet, M Michel Dehaena, Mme Doriane Jorisse, M. Claude Beve, M Denis Crinquette, M Joseph Catteau, Mme Rolande Payelleville, M Bernard Cottigny, M. Jean-Michel Laroye, Mme Catherine Goedgebuer, M Philippe Mahieu, Mme Marie-Thérèse Verhaeghe, M Michel Bodart, Mme Caroline Mouflin, M Michel Dupas, Mme Monique Evrard, M. Jean-Philippe Boonaert, M Denis Mouquet, Mme Nathalie Debaisieux, M. Patrick Stevenoot, M. Jacques Hurlus, Mme Anne Hiel, M. Philippe Broutele, Mme Bénédicte Brouard, M. Joël Duyck, M Philippe Kujawa, Mme Martine Beuraert, M Bernard Didelot, Mme Delphine Boulenger, M. Franckie Verwaerde, M. Jean-Claude Thorez, Mme Agnès Grammont, M. Pierre-Luc Ravet, Mme Anne Decoster.

Avaient procuration : Mme Geneviève Fermentel, procuration à M. Denis MOUQUET
Mme Marie-France CARREZ procuration à M. Joël DUYCK

Absente : Mme Sophie Caron

Absents excusés : Mme Anna Di Penta
M. Jacques Parent

Secrétaire de séance : Mme Pascale Algoet

Aménagement de l'espace - Vente d'une partie de la parcelle référencée E n°1221 de 170 m² par la commune d'Estaires.

Le Vice-Président expose au Conseil :

La commune d'Estaires a réalisé en 2016 un terrain engazonné de football à 8, situé rue de Merville, au complexe sportif Henri Durez, sur la parcelle cadastrée section E n°1228. La parcelle d'une superficie de 3 361 m² appartient à la commune. Or, il s'avère que le terrain de football empiète sur une partie de la parcelle mitoyenne, cadastrée section E n°1221 qui appartient à la CCFL.

Il convient donc de régulariser cette situation.

Pour ce faire, la commune a proposé à la Communauté de communes Flandre Lys d'acquérir la portion de la parcelle sur laquelle est érigée une partie du terrain engazonné de football.

La commune a mandaté Monsieur GALLIAERDE, géomètre, afin de déterminer l'emprise au sol exacte à acquérir, soit 170 m².

Suite à l'avis des Domaines, le prix du terrain est fixé à 5 euros le m².

Ainsi, il vous est proposé de céder à la commune le terrain pour 850 euros pour la portion de 170 m².

Après avis favorable de la commission, il est proposé au Conseil d' :

- AUTORISER la vente d'une partie de la parcelle section E n°1221 à hauteur de 170 m² au prix de 5 euros du m² net vendeur hors frais de géomètre au profit de la commune d'Estaires. Cette vente sera réalisée soit par acte notarié à la charge de la commune, soit par acte sous seing-privé ;
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (37 voix pour) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre
Fait à la CCFL,

Le Président,
Bruno FICHEUX



(Handwritten signature)